

## Secteur Animation Formation Prévention - Subventions aux associations - Année 1993

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Après étude des dossiers correspondants, la Commission Animation Formation Prévention propose, à l'unanimité, l'attribution des subventions suivantes au titre de l'exercice budgétaire 1993 :

	Rappel 1992	Acompte (Conseil Municipal 18/01/1993)	Attributions proposées
<b>Animation</b>			
Maison de quartier de Saint-Ferjeux - Comité de quartier - Subvention de fonctionnement	463 000 F	300 000 F	163 000 F
<b>MJC Palente</b>			
- subvention de fonctionnement	750 000 F	220 000 F	542 080 F
- subvention pour projet : Réseau d'Echanges et de Savoir	-		20 000 F
- MJC Loutelet - Subvention de fonctionnement	113 000 F	80 000 F	33 000 F
- ASEP du Foyer des Jeunes Travailleurs	144 000 F		144 000 F
- Régie de quartier de Fontaine Ecu	138 000 F	50 000 F	88 000 F
- Centre Information Jeunesse	60 000 F		60 000 F
- ARETE (Association Régionale Echanges Théâtre et Education)	250 000 F	100 000 F	150 000 F
- Association La Palmeraie	10 000 F		10 000 F
- Association Sportive et Culturelle des Clairs-Soleils	16 000 F		16 000 F
- Brulard 2000 - Fête du quartier de la Grette	6 000 F		6 000 F
- Arc en Ciel	2 000 F		5 000 F
	<b>1 952 000 F</b>	<b>750 000 F</b>	<b>1 237 080 F</b>

La dépense, soit 1 237 080 F, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 945.90.657.47030.

	Rappel 1992	Acompte (Conseil Municipal 18/01/1993)	Attributions proposées
<b>Formation</b>			
- Mission Locale :			
. Subvention de fonctionnement	430 000 F	215 000 F	215 000 F
. Correspondant emploi formation (remarque : 37 500 F ont été versées par avance en 1992 pour les 3 postes de correspondants emploi formation dans les quartiers)	75 000 F		37 500 F

	Rappel 1992	Acompte (Conseil Municipal 18/01/1993)	Attributions proposées
- ACEREP (Association du Centre d'Etudes et de Réalisations d'Education Permanente) pour Atelier Pédagogique Personnalisé	220 000 F		220 000 F
- GIE Point Plus Entreprises	310 000 F		310 000 F
- FRATE (Formation Réflexion Animation pour le Travail et l'Education)	80 000 F		80 000 F
	<b>1 115 000 F</b>	<b>215 000 F</b>	<b>862 500 F</b>

La dépense, soit 862 500 F, sera imputée sur les crédits inscrits au BP 1993, chapitre 961.0.657.47020.

	Rappel 1992	Proposition 1993
<b>Prévention</b>		
- APAS (Association pour l'Aide Scolaire)	22 500 F	22 500 F
- PARI (Pour l'Aide à la Réussite Scolaire)	20 000 F	20 000 F
- AAVI (Association d'Aide aux Victimes)	25 000 F	26 930 F
- CCMM (Centre Contre les Manipulations Mentales)	5 000 F	5 000 F
- ATIC (Association pour le Travail d'Intérêt Communautaire) - Subvention de fonctionnement	30 000 F	30 000 F
- AAD (Association d'Aide aux Détenus)	20 000 F	20 000 F
- MJC Loutelet - Chantier d'insertion	82 000 F	80 000 F
- ADDSEA - Chantier d'insertion DSQ Orchamps	24 600 F	24 600 F
- Espoir Drogue	126 000 F	126 000 F
	<b>355 100 F</b>	<b>355 030 F</b>

La dépense, soit 355 030 F, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 945.92.657.47040.

**M. TOURRAIN** : J'aimerais savoir pourquoi la subvention de fonctionnement attribuée à la Mission Locale, qui était de 430 000 F en 1992 est passée à 215 000 F.

**M. LE MAIRE** : C'est simplement un acompte.

**M. TOURRAIN** : D'accord.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces répartitions.